



Si le vous semble froid, c'est qu'hier j'ai vu mes ennemis. (pag. 199.)

verrou, et tandis que Monsoreau s'épuisait en menaces, heurtant les planches du poing :

— Si vous faites seulement sauter une parcelle de bois de cette porte, dit Diane, vous ne connaissez, monsieur, vous me trouverez morte sur le seuil.

— Et soyez tranquille, madame, dit Bussy en enveloppant Diane de ses bras, vous auriez un vengeur.

— La suite au prochain numéro. —

LES PURITAINS DE PARIS

PAR

PAUL BOCAGE

(Suite.)

Le même frère de saint-Louis, Charles, roi de Naples et de Sicile, occupait dans la rue de ce nom un hôtel dont Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, fit l'acquisition en 1292.

De Charles de Valois, l'hôtel passa, en 1389, aux mains de Charles VI, puis à Robert et Charles de Bousson, aux rois de Navarre, au comte de Tancarville, aux cardinaux de Meudon et de Biragues. En 1583, au maréchal de Roquelaure. Après, au comte de Saint-Paul; à M. de Chavigny, et finalement au duc de La Force, dont il a conservé le nom jusqu'à nos jours.

La partie de la prison qu'habitait Gaston était, à l'époque où nous l'avons vue, un immense bâtiment construit de pierres de taille unies entre elles par des liens de fer.

Il était formé de quatre étages voûtés, et contenait de longues et vastes salles meublées de lits de camp et des cachots plus noirs, plus humides, plus infects que les plus ténébreuses prisons que nous ayons visitées jusqu'ici.

On aura un spécimen de l'intérieur de la Force par les quelques traits suivants, empruntés au beau tableau que M. Delaborde a fait de cette prison :

« A la grande Force, dit-il, sont entassés dans une salle basse, tenant lieu de chauffoir, cent cinquante à deux cents malheureux, la plupart sans bas, sans souliers, couverts de haillons, ne recevant pour toute nourriture que du pain et de l'eau, et une cuillerée de soupe à la Rumfort, appelée communément *pitance d'oisif*, n'ayant qu'un retrait commun, qu'il est impossible de nettoyer, et qui exhale une odeur fétide.

« Il en est à peu près de même du troisième corps de logis (appelé *bâtiment du centre*), donnant sur la cour, nommé le *préau*, du *bâtiment neuf*, où sont deux cents détenus, qu'on entasse la nuit, soixante ensemble, sur un lit de bois, sur des paillasses puantes, et dans des salles qui n'ont pas été blanchies depuis qu'elles existent.

« Un baquet leur sert de latrines communes.

« Dans les longues nuits de l'hiver, pendant quinze à seize heures de suite, ces malheureux, qui ne sont que prévenus, respirent un air empesté.

« L'administration, au lieu de réparer leur triste demeure, élève devant eux des chapelles somptueuses. »

Ces chapelles avaient été construites de 1816 à 1818.

M. Delaborde ajoute :

« Plus loin, dans une cour séparée (la *nouvelle infirmerie*), sont quinze ou vingt enfants de dix ou douze ans, la plupart pieds nus, et ne tenant des bas et des habits que de la charité publique.

« Ils sont abandonnés à eux-mêmes, et livrés au plus honteux exemple, sans que personne s'occupe de leur sort ¹. »

Qui ne sait que dans ce pays de haute civilisation qu'on appelle la France, il y a encore des prisons et des prisonniers exactement sem-

1. *Mémoires sur les prisons*, par M. Delaborde.

blables à ceux qui sont représentés dans ce sombre tableau ?

On distinguait sous le nom : *Prisons de la Force*, deux prisons qui étaient contiguës sans se communiquer, la *Grande* et la *Petite Force*.

Le ministre Necker, dit Dulaure, voulant établir des prisons plus commodes, plus salubres (il avait bien réussi, le bon Necker!), proposa la suppression de deux prisons corruptrices, au physique comme au moral, celle du *Fort-l'Évêque* et celle du *Petit-Châtelet*, et l'établissement de prisons plus saines et plus vastes.

Il en résulta une déclaration du roi du 30 août 1780, qui ordonna l'établissement d'une prison à l'hôtel de la Force, et la suppression des deux prisons que celle-ci devait remplacer.

L'hôtel de la Force fut alors disposé pour y recevoir des prisonniers, et ils y furent transférés au mois de janvier 1782.

C'est celui qu'on appelait la *Grande-Force*.

Quant à la *Petite-Force*, ci-devant hôtel de Brienne, elle était, nous l'avons dit, contiguë à la prison nommée la *Grande-Force*.

Dans celle-ci, on enfermait tous les prévenus de délits.

Dans celle-là, les prévenues de délit, autrement dit les prostituées.

Dulaure dit qu'elles s'enivraient, se caressaient, se querellaient, se battaient, fumaient la pipe, et, pour se réchauffer pendant l'hiver, dansaient des rondes.

Les choses se passent peut-être bien encore ainsi à Saint-Lazare!

Il faut bien fumer et danser pour se réchauffer en hiver, et se quereller un peu, et au besoin se battre, pour rompre la monotonie des heures de prison.

Dulaure ajoute (et il a bien raison) : « Il est dans la société, même dans les hauts rangs, des professions plus infâmes que la leur, mais il n'en est pas de plus malheureuses que celle des femmes livrées à la prostitution. »